



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 26 février 2026 à 20h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le vingt-et-un février deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, Ludovic JARNIER, Alain GUERRIER, Maxime AUBERT, Benjamin DANILLO, François BEDARD, Baptiste PHILIPPOT ; Mesdames Christelle QUEMARD, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Uriell WINCKEL.

Excusé : Monsieur Cyril LEGRAND

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 13 ; Pouvoir : 0 ; Absent : 01

Mme Uriell WINCKEL est désignée secrétaire de séance.

1- Approbation du Procès-Verbal du 29 janvier 2026

Le procès-verbal du 29 janvier 2026 a été préalablement envoyé aux conseillers municipaux. Mr Le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'est pas fait de commentaire.

Après délibération, le Procès-Verbal du 29 janvier 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- Travaux Coët Leu

Monsieur le Maire explique avoir été interpellé par un propriétaire du village de Coët Leu de Haut concernant un problème d'écoulement des eaux pluviales provenant de la chaussée. Lors d'épisodes pluvieux, l'eau descendrait le long de la voie et finirait par s'accumuler devant la porte d'entrée de l'habitation. Monsieur le Maire ajoute s'être rendu sur place afin de constater la situation en présence du responsable voirie de la Communauté de Communes. Les conseillers suggèrent de solliciter l'avis d'un expert avant d'engager toute démarche.

3- Subventions aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Madame QUEMARD, 2^{ème} adjointe et membre de la commission finances qui s'est réunie le 23 février dernier pour examiner les demandes de subvention formulées par les associations. Madame QUEMARD présente la demande et le montant de l'aide proposé par la commission pour chaque association. Le calcul de la subvention pour les associations sportives communales est réalisé sur la base de 36 € par adhérent et au cas par cas pour les autres associations.

Après délibération et à l'unanimité, les conseillers municipaux définissent l'attribution des subventions de l'année 2026 de la façon suivante :

Associations communales :

- | | | |
|----------------------|----------------|---|
| ❖ EDO basket : | 2025 : 1 008 € | 2026 : 972 € (E. HEDAN ne participe pas au vote) |
| ❖ Comité des fêtes : | 2025 : 650 € | 2026 : 650 € (M. AUBERT ne participe pas au vote) |



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 26 février 2026 à 20h30

❖ Société de chasse :	2025 : 1 434 €	2026 : 610 € + 390 € pour les piégeurs = 1 000 €
❖ Oust Lanvaux VTT :	2025 : 1 440 €	2026 : 1 656 € (B. DANILO ne participe pas au vote)
❖ EDO Foot :	2025 : 768 €	2026 : 648 € + 120 € engrais = 768 € (M. GUEZO ne participe pas au vote)
❖ CATM :	2025 : 100 €	2026 : 100 €

TOTAL : 5 146 €

Associations extérieures :

❖ Rêves de clown :	2025 : 50 €	2026 : 50 €
❖ Donneurs de sang de Malestroit :	2025 : 50 €	2026 : 50 €
❖ ADMR Malestroit :	2025 : 50 €	2026 : 50 €
❖ Les restos du cœur :	2025 : 0 €	2026 : 50 €
❖ ADMR Pleucadeuc :	2025 : 50 €	2026 : 170 €
(17 Congardais soit 10 € par personne)		
❖ F.N.A.T.H. :	2025 : 0 €	2026 : 50 €
(Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés)		

❖ **Banque alimentaire** : Cotisation 2026 : **85 €** + remboursement des denrées auprès de Pleucadeuc

Ecoles privées :

Concernant les voyages scolaires, la commune accepte de donner 25€ par élève si le voyage comprend 2 nuits minimum.

- ❖ **Collège Saint-Julien de Malestroit** :
Elèves de 4^{ème} - séjour en Angleterre : 7 élèves soit **175 €**
Elèves de 4^{ème} - séjour au Pays de Galles : 2 élèves soit **50 €**
Elèves de 3^{ème} - séjour à Cordoue : 1 élève soit **25 €**
Elèves de 3^{ème} - séjour à Séville : 4 élèves soit **100 €**
Elèves de 3^{ème} - séjour à Calw : 1 élève soit **25 €**

❖ **Ecole privée Malestroit** : pas de demande à ce jour.

- ❖ **OGEC RPI de l'Oust** : les 21 et 22 mars 2026 a lieu le Festival du Livre et de la Jeunesse organisé par la mairie de Sérent, en collaboration avec l'OBC. L'équipe pédagogique du RPI souhaite y participer en prenant part au prix des korrigans et en réalisant des œuvres artistiques qui seront présentées au festival. En amont de ce festival, la mairie de Sérent propose l'intervention dans les classes d'un auteur ou illustrateur, permettant aux élèves d'échanger sur ce métier. Le financement de ce projet reste à la charge des mairies ou écoles. L'OGEC du RPI de l'Oust sollicite donc la commune de Saint-Congard afin de participer en partie au financement du projet.
Montant de la subvention accordée : **440,37 €**.

4- Devis maintenance Eglise

Monsieur le Maire explique que notre précédent contrat de maintenance des cloches de l'Eglise est arrivé à son terme. L'entreprise MACE nous a transmis leur offre afin de poursuivre notre collaboration. Un deuxième devis a été demandé auprès d'une autre entreprise. Voici les offres :



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 26 février 2026 à 20h30

Entreprise Macé : 260,00 € HT par an
Entreprise Bodet : 230,00 € HT par an

La commune est très satisfaite du service proposé par l'entreprise Macé durant les dernières années. Les conseillers souhaitent donc repartir avec cette entreprise. Le contrat est établi du 01/01/2026 au 31/12/2028.

Après délibération, le Conseil municipal valide, à l'unanimité de ses membres présents, le devis de l'entreprise Macé et autorise Monsieur le Maire à signer cette proposition.

5- Tarifs cimetière

Monsieur le Maire donne la parole à Madame QUEMARD, 2^{ème} adjointe et membre de la commission finances qui s'est réunie le 23 février. Lors de cette commission, les tarifs du cimetière ont été abordés et voici les propositions de la commission :

	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Urne avec plaque	680 €	700 €
Concession columbarium trentenaire	130 €	140 €
« Livre du souvenir » pour 15 ans	40 €	50 €
Concession cimetière trentenaire	120 €	140 €

Après délibération, le Conseil municipal valide, à l'unanimité de ses membres présents, les tarifs proposés par la commission. Les nouveaux tarifs applicables au 01/03/2026 sont les suivants :

	Tarifs votés
Urne avec plaque	700 €
Concession columbarium trentenaire	140 €
« Livre du souvenir » pour 15 ans	50 €
Concession cimetière trentenaire	140 €

6- Bornage terrain cimetière

Monsieur le Maire annonce au conseil que la commune est désormais propriétaire de la parcelle située à gauche du cimetière. L'objectif principal de cette parcelle est d'agrandir le cimetière, et de céder la



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 26 février 2026 à 20h30

partie restante pour bâtir. Monsieur le Maire propose que les 2/3 de la parcelle soient à destination du cimetière et le tiers restant pour vendre. Pour ce faire, ces deux parties doivent être bornées.

Après délibération, le Conseil municipal valide, à l'unanimité de ses membres présents, le bornage de cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7- Questions diverses

- Réserve communale :

Les 2 talkies-walkies ont été reçus et testés. Leur périmètre de couverture est satisfaisant pour nos futures utilisations durant la Fête du Canal ou le Marché de Noël. Deux autres talkies supplémentaires ont été commandés.

Le projet de réserve communale intéresse plusieurs habitants qui seraient prêts à l'intégrer.

- Point OBC :

Dans le cadre des OLD (obligations légales de débroussaillage), à la demande du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), l'OBC a sollicité les communes afin de réaliser un inventaire des voies communales, chemins ruraux et végétations environnantes, dans le but d'informer au mieux les Services de Secours lors d'éventuels incidents. Il vise également à sensibiliser et informer les propriétaires sur leurs obligations en matière d'élagage et de débroussaillage. Il est à noter que la commune est classée en zone à risque incendie.

- Point carrière de Roga :

L'entreprise Charier exploite la carrière de Roga depuis 32 ans. Au fil du temps, les méthodes d'exploitation se sont nettement améliorées, ce qui a permis de réduire significativement les nuisances associées. Pour preuve, de nombreux habitants de Saint-Laurent-sur-Oust pensent que la carrière n'est plus exploitée depuis 10 ans, or pas plus tard que l'été dernier, 3 tirs de mines ont été réalisés (22 juillet, 1^{er} août et 1^{er} septembre) avec la présence d'un concasseur. Montrant ainsi l'amélioration développée pour réduire les nuisances.

Par ailleurs, la réduction de moitié de l'exploitation maximale prévue nous rassure quant à l'ampleur des nuisances résiduelles.

De plus, cette carrière compte de nombreux clients parmi les professionnels et particuliers de notre commune ainsi que des communes voisines.

Cependant, lors de l'enquête publique, nous avons signalé un problème : en cas de fortes pluies, l'eau provenant de la carrière, qui devrait s'écouler sous la route départementale, déborde et s'écoule sur la chaussée. Cette situation constitue un danger pour les automobilistes, d'autant plus que ce secteur se trouve en ligne droite. Nous demandons donc la mise en place d'aménagements pour éviter que ce phénomène ne se reproduise.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal, donne un avis favorable (sous réserve de la requête citée plus haut), à la prolongation de la convention pour une durée de 30 ans.

- Rétrospective du mandat : tous les conseillers évoquent, l'un après l'autre, comment ils ont vécu le mandat qui s'achève et les points à améliorer pour le prochain mandat.

- Préparation de l'organisation des prochaines élections.

La séance est close à 22h20.